

le 7/9/80

Comment ne pas s'indigner qu'une usine ICPE, spécialisée dans les traitements anti corrosion, située à seulement 20 m des habitations, et à proximité de 4 écoles puisse obtenir une autorisation d'exploitation

Le chromate de strontium qui y est utilisé est interdit car inscrit au classement BEACH en raison de son caractère cancérogène et reprotoxique, interdit sauf pour les principaux utilisateurs que sont les aviateurs et leurs sous traitants. Quel cynisme !

Soit que respirent les habitants déjà pollués par des entreprises comme CAA FILL, STELIA ou YABA ... Le sera un peu plus avec les rejets de cette cheminée supplémentaire. A cette pollution de l'air, s'ajoutent les risques d'explosion et de contamination de la nappe phréatique et de la Loire.

Mais quelle valeur les représentants de l'Etat accordent-ils à la vie des habitants du quartier de Jean Renhoët ? A peu près la même que celle des habitants de Beezrouth.

Evelyne Laethold

14 rue G. Flaubert 44600

le CE # JLM

Permanence du commissaire-enquêteur du jeudi
10 septembre 2020 de 13 h 30 à 17 h 30

M. Chausse Michel (SPCNE) est passé échanger
avec le commissaire-enquêteur

le CE JLM